

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Cafik et St. Pierre en remplacement de MM. Walker et Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

---

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Goyer, membre du conseil privé de la Reine,—Copie des accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités dans la province d'Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/266B).

Par M. Goyer,—Copie des accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités dans la province de la Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/274A).

Par M. Goyer,—Copie des accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités dans la province du Nouveau-Brunswick, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie

royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/272).

Par M. Goyer,—Copie des contrats entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Port Hawkesbury et Windsor dans la province de la Nouvelle-Écosse, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/275).

Par M. Goyer,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Corner Brook dans la province de Terre-Neuve, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/276).

Par M. Goyer,—Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Souris dans la province de l'Île du Prince-Édouard, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/273).

Par M. Lang, membre du conseil privé de la Reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour l'année financière terminée le 31 mars 1970, conformément à l'article 14 de la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, chapitre 25, Statuts du Canada, 1966-1967. (Document parlementaire n° 283-1/17).

---

A 6 h. 04 du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.